



Déclaration au CTM du 9 février 2021

La rentrée du 4 janvier s'est faite sans changement du protocole sanitaire dans les écoles, collèges et lycées.

Pourtant le directeur général de la santé a indiqué, dès le 3 janvier, que les variants du SARS-CoV-2 « toucheraient » plus les jeunes, au-delà du débat scientifique sur la contagiosité des enfants, les enseignants, de la maternelle au lycée, portent aujourd'hui une même exigence, celle de la transparence sur les contaminations en milieu scolaire.

Si nous nous sommes prononcés pour le maintien le plus longtemps possible de l'ouverture des écoles, collèges et lycées, nous demandons que toutes les mesures soient prises pour assurer la sécurité des personnels et des élèves, pour éviter de transformer les établissements scolaires en foyers de contamination.

Nous demandons aussi une plus grande transparence dans la gestion de la crise, et des informations doivent être communiquées régulièrement aux organisations syndicales.

Les contradictions de l'automne, entre les bilans hebdomadaires communiqués par l'éducation nationale, fondés sur du « déclaratif » et les statistiques de Santé publique France ne doivent pas se reproduire.

Depuis la rentrée les services de vie scolaire, en première ligne depuis le début de la pandémie, sont au bord de l'implosion. Les contrats des personnels recrutés pour faire face à la crise doivent être prolongés.

Depuis la rentrée les AESH ne sont guère mieux lotis, ils et elles se sont vus imposer, avec la crise sanitaire, des tâches ne relevant pas de leurs missions et la mise en place des PIALS a dégradé un peu plus leurs conditions de travail, à ce jour, aucune revalorisation de leur salaire n'est prévue et le recrutement d'AESH hors titre 2 concerne plusieurs dizaines de milliers de collègues.

Au-delà des dispositions d'urgence qui doivent être prises, il faut des créations de postes et la mise en place d'un plan d'urgence pour l'Éducation pour préparer la rentrée de septembre dans de bonnes conditions.

Le ministre doit entendre la colère et les revendications des personnels. Il doit ouvrir des négociations en urgence pour améliorer nos conditions de travail, nos perspectives de carrière et nos salaires.

Les différents ateliers du Grenelle de l'éducation ont remis leur copie fin janvier et nous attendons sans illusion les annonces que le ministre pourrait faire sur « une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels ».

Les conclusions du Grenelle vont dans le sens de la politique menée depuis près de quatre ans, plus d'autonomie pour les établissements scolaires, part variable de la rémunération des enseignants, renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, recrutement d'une partie des enseignants sans passer par le « mouvement national » ces idées qui n'ont rien d'incontournable font débat un peu partout au niveau international sur les effets qui pourraient en résulter.

Le niveau de qualification pour le recrutement des enseignants a augmenté ces vingt dernières années sans contrepartie salariale, ce qui a contribué à exacerber la crise des vocations.

Pour aligner le salaire des nouveaux professeurs sur le salaire médian des autres titulaires d'un bac + 5 il faudrait une hausse d'au moins 4 600 euros brut par an. Les 100 euros net supplémentaires par mois annoncés dans le cadre du plan de revalorisation sont bien loin du compte.

La question de l'individualisation de la rémunération est surtout une posture idéologique du ministre qui souhaite reconnaître en tant que tel le « mérite » en appliquant au secteur public une philosophie issue du privé et en remettant en cause la liberté pédagogique des enseignants, constitutive du métier.

Le Grenelle propose de renforcer l'autonomie des établissements, nous aussi là nous sommes devant une logique de décentralisation pour permettre aux personnels de direction de prendre les décisions en fonction du contexte local ou du projet d'établissement de tels bouleversements sont susceptible de changer profondément le système éducatif sans débat démocratique.

Et c'est la mise en concurrence des établissements qui en découlerait qui accentuerait les inégalités territoriales.

Ces annonces confirment les analyses qui ont poussé la CGT Educ'action à quitter ces ateliers.

Pour terminer cette intervention, nous demandons le respect de l'exercice du droit syndical dans l'académie d'Aix Marseille, la tenue des heures mensuelles d'information syndicale doit se faire normalement et dans cette même académie nous ne comprenons pas la situation des élèves de 3 lycées, qui se sont vu attribué comme note zéro aux épreuves d'E3C de l'année scolaire 2019-2020.

Nous demandons au ministre d'intervenir pour faire annuler cette décision injuste, pour tous les élèves concernés.